

Compte rendu syndical (SNESUP et SNCS – FSU) de la session d’automne de la section 36 du CoNRS

Cette session d’automne (29-31 octobre 2012) a été principalement consacrée à l’évaluation à mi-vague d’un certain nombre de chercheuses et de chercheurs, à l’examen des demandes de promotion, de titularisation et de subvention (pour les écoles thématiques), aux confirmations d’affectation des nouveaux entrants et à l’établissement des critères présidant à l’évaluation des dossiers, en matière tant de recrutement que de promotion et d’appréciation périodique (dans la mesure où il s’agit de la première année de la mandature de la section). Elle a également eu à traiter et débattre sur un certain nombre d’autres questions, qui ont pu donner lieu à l’adoption de motions.

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- Vanessa RICHARD, membre nommée de la section, en a démissionné en septembre et n’avait pas encore été remplacée au moment de la session d’automne. Elle a depuis lors été remplacée, le 16 novembre, par Dominique Vidal, professeur de sociologie à l’Université de Paris 7.
- À l’issue des concours 2012, 10 nouveaux chargés de recherche ont été recrutés en section 36 (7 CR2, 3 CR1). (Ces 10 postes ne compensent pas les 14 départs en retraite de l’année 2012.)

Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l’InSHS, devant les membres de la section

Patrice Bourdelais annonce trois points :

1. Ouverture des concours.
2. Possibilités de promotion.
3. Grandes lignes de la politique scientifique.

*

1. Patrice Bourdelais donne des précisions sur les postes ouverts au concours 2013. Sont prévus :

- 5 postes de DR2 ;
- 2 postes de CR1, dont l’un est colorié « droit de l’environnement » ;
- 6 postes de CR2, dont trois sont coloriés : « quantification et modélisation », « santé » (Patrice Bourdelais précise que cette thématique, peu représentée à ses yeux, est une priorité des SHS), « genre, inégalités, discriminations ».

P. Bourdelais annonce que le nombre des postes coloriés correspond au niveau qu'il souhaite, soit la moitié de l'ensemble.

Sur ce point, la section a adopté une motion¹ dans laquelle elle rappelle son attachement « au principe du recrutement de chercheuses et de chercheurs sur des postes "blancs", sans détermination de profils ou d'affectations a priori », s'opposant donc « à la tentation d'une politique systématique de "coloriage" thématique des postes mis au concours de recrutement ». La fixation de principe d'un seuil de 50 % est en tout cas jugée excessive.

La section indique aussi qu'elle souhaite, en ce qui concerne les coloriages, être associée en amont sur le nombre et le choix des thématiques visées. Patrice Bourdelais avait annoncé lors de la précédente session d'automne qu'il essaierait d'anticiper la définition des coloriages à l'avenir et de consulter la section dès le mois de juillet. Mais tel n'a pas été le cas, puisque la section a été saisie des coloriages envisagés par l'InSHS moins d'une semaine avant la prise de décision, excluant par là-même tout débat et concertation sérieuse entre les membres de la section sur ce point.

Patrice Bourdelais rappelle que nous sommes dans des années où le nombre de départs à la retraite est élevé. Le rapport de section de la session d'automne 2011 avait remarqué que les 10 postes mis au concours en 2012 ne compensaient pas les 14 départs à la retraite durant cette année en section 36.

Le directeur de l'InSHS attire l'attention sur les unités « en péril démographique », dont la liste devrait être transmise à la section et qui concerne notamment les humanités classiques. Il estime que la solution en ce cas passe notamment par le coloriage, voire le fléchage de postes au recrutement.

*

2. En ce qui concerne les promotions DR1 et DRCE, Patrice Bourdelais précise le nombre de postes qui, globalement, devrait être prévu pour l'ensemble des sections de l'InSHS. Pour les postes de DR1, on connaîtra une forte chute en raison de questions ayant trait à la gestion de la masse salariale : une trentaine de promotions sont prévues (soit en moyenne 3 postes par section) – contre 50 l'an dernier. Pour les promotions DRCE, 4 à 10 postes pour les DRCE1 et 0 à 1 poste pour les DRCE2 sont annoncés, toujours pour l'ensemble des sections de l'InSHS.

La section exprime le souhait de connaître plus précisément, au moment de l'examen des demandes de promotion, le nombre de postes dédié à la section.

*

3. Concernant la politique scientifique de l'InSHS, P. Bourdelais rappelle qu'elle se fonde sur une analyse de l'apport du CNRS à la recherche française. Il évoque notamment la place importante du personnel IT, la structuration en réseau de la recherche (avec les GIS, GDR, fédérations, etc.) et la forte dimension internationale, notamment via les unités implantées à l'étranger (UMI, UMIFRE, LIA...), internationalisation sur laquelle P. Bourdelais insiste longuement.

¹ Ces trois motions figurent à la fin de ce document. De manière générale, les motions adoptées par la section seront affichées sur [le site du CoNRS](#).

Il souligne également l'apport scientifique des chercheurs du CNRS en termes de renouvellement méthodologique et thématique. Il loue notamment les recherches reposant sur des démarches quantitatives et modélisatrices (en prenant notamment l'exemple de l'économie, de la linguistique et de la géographie et en soulignant également que les efforts en ce sens ont été moindres, autrement dit insuffisants à ses yeux, en sociologie et en science politique). Un autre apport du CNRS réside dans le domaine de la recherche comparative sur les aires culturelles et sur les phénomènes liés à (ou affectés par) la globalisation. De même, le CNRS joue, selon Patrice Bourdelais, un rôle crucial pour certaines disciplines qui dépendent fortement des personnels et des investissements du CNRS. Ce serait le cas notamment de l'archéologie et de la linguistique, mais aussi, bien que dans une moindre mesure, du droit.

Patrice Bourdelais insiste sur le lien entre cette vision des choses, les lignes définies dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) qui a conduit à la définition d'un certain nombre de « priorités », et la question du fléchage et du coloriage des postes. Il évoque la possibilité d'avoir recours à l'avenir à des coloriages voire des fléchages très précis, correspondant à des compétences qui, autrement, risqueraient de disparaître.

Questionné sur le devenir des contrats d'association que connaissent ou sont susceptibles de connaître certains laboratoires, P. Bourdelais indique qu'une réflexion est en cours sur le développement d'un type d'association constituant une alternative aux UMR en étant plus « légère ». Cette forme serait de toute évidence moins engageante pour le CNRS. La situation des FRE est évoquée, mais d'une façon très vague.

La section interroge P. Bourdelais sur la politique de l'InSHS quant à l'équilibre entre les unités de recherche situées en région parisienne et celles situées dans les autres régions. La question semble être une préoccupation du CNRS et P. Bourdelais confirme à ce propos que l'InSHS entend affecter à l'avenir une plus grande proportion des lauréats du concours CNRS à des laboratoires situés ailleurs que dans la région parisienne, de façon « négociée » si possible, et « autoritaire » si jugé nécessaire. Un risque de « déclassement » concernant des dossiers uniquement centrés sur l'Île-de-France est même évoqué. Le chiffre global de 70 % dédié au recrutement en région est aussi avancé. Mais ce chiffre recouvre des disparités. Dans la mesure où certains champs et sous-champs disciplinaires sont concentrés en Île-de-France, rendant inévitables des affectations dans cette région, d'autres verront *de facto* accru le nombre des affectations en « province ». De ce fait, il est fortement suggéré de demander aux candidats du concours chercheur d'exprimer dans leurs choix au moins une affectation dans une région autre que la région parisienne.

Pour finir est évoquée la question des projets de traduction en anglais des revues dans le domaine des SHS. P. Bourdelais réaffirme et justifie le choix de l'InSHS de concentrer les efforts sur une grande revue par champ disciplinaire (en histoire, les *Annales*, en sociologie, la *Revue française de sociologie*, en science politique, la *Revue française de science politique*). Chacune se voit offerte aujourd'hui la possibilité d'une traduction intégrale. P. Bourdelais évoque un objectif d'élargissement de ce périmètre, mais sans préciser quelles autres revues pourraient être concernées, ni dans quel délai. Il ne répond qu'incidemment à la question que cette politique pose aux autres revues (environ 120 en SHS) – qui, pour certaines d'entre elles, ont vu leurs subventions versées par l'InSHS substantiellement réduites – en renvoyant au dispositif mis en place par le Centre national du livre grâce auquel ces revues pourraient également bénéficier d'un soutien pour la traduction. Cela est vrai, mais ne concerne qu'une partie des

revues (choisies au terme d'un processus de sélection) et pour des traductions partielles (chacune des revues devra sélectionner, dans les articles qu'elle publie, les articles qu'elle souhaite voir traduits). En tout état de cause cela ne saurait compenser les pertes de subventions auxquelles un grand nombre de revues doit faire face².

2. AVIS RENDUS PAR LA SECTION 36 AU COURS DE LA SESSION D'AUTOMNE 2012

Confirmation d'affectation

Les affectations des dix chargés de recherche recrutés en 2012 ont reçu un avis favorable : Lise BERNARD (CMH – UMR8097), Arnaud ESQUERRE (LESC – UMR7186), Isabelle FOUCHARD (Unité mixte de recherche en droit comparé – UMR8103), Sibylle GOLLAC (IDHE – UMR8533), Catherine LE BRIS (Unité mixte de recherche en droit comparé – UMR8103), Wilfried LIGNIER (CESSP – UMR8209), Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (Centre de théorie et d'analyse du droit – UMR7074), Silvia FALCONIERI (CHJ – UMR8025), Tommaso PARDI (IDHE – UMR8533), Romain PUDAL (CURAPP-ESS – UMR7319).

Titularisation

Les 11 chargés de recherche recrutés en 2011 ont reçu un avis favorable à leur titularisation : Nicolas BELORGEY (PRISME – UMR7012), Laura CENTEMERI (LAMES – UMR7305), Damien CONNIL (Droit public comparé - Droit international et Droit européen – UMR7318), Anne FORNEROD (PRISME – UMR7012), Léonie HENAUT (CSO – UMR7116), Cédric HUGREE (CRESPPA – UMR7217), Amélie LE RENARD (CMH – UMR8097), Olivier LECLERC (CERCRID – UMR5137), Chowra MAKAREMI (IRIS – UMR8156), Sébastien ROUX (CESSP – UMR8209), Karel YON (CERAPS – UMR8026).

Reconstitution de carrière

La reconstitution de carrière d'Anne FORNEROD, recrutée en 2011, a reçu un avis favorable.

Évaluations à mi-vague de chercheurs

La section a procédé à 45 évaluations de chercheurs à mi-vague, qui ont fait l'objet de :

- 44 avis favorables ;
- 1 avis réservé.

² Les élus FSU mènent actuellement une petite enquête auprès des revues pour déterminer dans quelle mesure la politique de traduction concentrée sur un nombre très restreint de revues s'est opérée au détriment de l'ensemble des autres revues.

Évaluations (mi-vague ou vague) suite à demande de réexamen

La section a procédé à ce titre à deux évaluations, qui ont fait l'objet :

- d'un avis favorable ;
- d'un avis réservé.

Classements de la section pour les promotions

Promotions CR2 vers CR1

La section a émis un avis très favorable aux deux demandes qu'elle a examinées : Alexandra LANGLAIS (IODE – UMR6262), Isabelle CLAIR (CRESPPA – UMR7217)

Promotions DR2 vers DR1 (15 candidatures)

La section a proposé le classement suivant :

1. Roxane SILBERMAN
2. Christine NOIVILLE-GUIGON
3. Louis-André VALLET
4. Michel GROSSETTI
5. Gisèle SAPIRO
6. Sandrine MALJEAN-DUBOIS
7. Albert OGIEN

Promotions DR1 vers DRCE1 (2 candidatures)

La section a proposé le classement suivant :

1. Philippe AUVERGNON
2. Michel FORSÉ

Promotions DRCE1 vers DRCE2 (1 candidature)

La section a proposé le classement suivant :

1. Pierre-Michel MENGER

Unités

La section a par ailleurs examiné :

- la demande de rattachement à la section 36 du LEST (UMR 7317) qui a fait l'objet d'un avis favorable.
- 4 demandes de changement de direction dont trois ont fait l'objet d'un avis favorable (Institut d'histoire du droit – UMR7184, CRIA – UMR8131, CERSA – UMR7106), et une d'un avis réservé (CEVIPOF – UMR7048).

- La demande d'intégration du LHEST, équipe d'accueil, à l'IDHE (UMR8533) qui a reçu un avis favorable.
- 2 demandes de nomination de directeurs adjoints (CERSA – UMR7106, IODE – UMR6262) qui ont fait l'objet d'avis favorables.

Soutien financier à des écoles thématiques

La section a procédé à 10 évaluations de demandes de soutien financier à des écoles thématiques dont 9 ont fait l'objet d'un avis favorable, et une d'un avis réservé.

Propositions pour les médailles 2012

La section propose pour les médailles 2013 :

- Jean-Louis HALPÉRIN pour la médaille d'argent ;
- Olivier GODECHOT pour la médaille de bronze.

3. DÉTERMINATION DES CRITERES POUR L'ÉVALUATION ET LA PROMOTION DES CHERCHEURS

La section a défini les critères sur la base desquels elle évaluera les dossiers de recrutement, d'évaluation et de promotion (voir document en annexe).

4. VOTE DE TROIS MOTIONS

La section a adopté trois motions. Outre la motion sur la politique de « coloriage » des postes mentionnée plus haut, la section s'est prononcée sur le soutien qu'elle apporte la note du C3N du 2 septembre 2012 et sur la procédure dite de présélection désormais prévue dans le cadre du concours chercheurs³.

Soutien de la section à la note du C3N du 2 septembre 2012

La section a choisie d'apporter son soutien, par l'adoption d'une motion, à la [note du C3N du 2 septembre 2012](#) rédigée dans le cadre de la procédure de consultation en vue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Procédure de présélection

Depuis l'année passée, la section a la possibilité de procéder à une présélection sur dossiers des candidats admis à concourir au recrutement de chargé de recherche avant les auditions afin de réduire leur nombre. Les conditions matérielles et temporelles n'étant pas réunies cette année pour pouvoir procéder à une évaluation contradictoire de l'ensemble des dossiers, la section a

³ Pour rappel, les motions se trouvent à la fin de ce document et sont également publiées sur [le site du CoNRS](#).

décidé de n'utiliser cette procédure qu'à la marge pour écarter les dossiers dont la qualité n'est manifestement pas au niveau attendu. Elle a en outre adopté une motion qui réclame pour l'avenir des conditions matérielles et pratiques acceptables pour procéder à une présélection sérieuse des dossiers de candidature au recrutement.

5. AUTRES QUESTIONS

La section a également traité de trois autres questions.

Participation des membres de la section aux comités d'attribution de la PES

La section a discuté de l'attitude à adopter face à la demande de la direction de l'InSHS de participer aux comités chargés de l'attribution de la Prime d'excellence scientifique (PES). Après une discussion ayant permis de peser le pour (faire entendre l'avis de la section concernant le choix de ses bénéficiaires et donc également faire valoir ses propres critères d'« excellence ») et le contre (légitimer *de facto* une PES qui apparaît aux yeux de beaucoup des membres de la section injustifiable), la section a décidé de refuser toute forme de participation de ses membres.

Prévention des conflits d'intérêt

Après un rappel de la législation, les membres de la section ont eu une discussion sur les procédures à suivre pour éviter les conflits d'intérêt, notamment dans le cadre des recrutements et des promotions. La question de la publicisation du nom des rapporteurs a notamment été abordée pour permettre aux candidats de réfuter un rapporteur avec lequel ils seraient en conflit mais ce point n'a pas été tranché.

Participation aux comités de visite de l'AERES

La section a désigné en son sein des représentants pour les comités de visite des UMR de la vague D relevant de la section 36. Un expert titulaire et un suppléant sont désignés, parmi les membres de catégorie A ou B. Nous insistons aussi pour la présence d'un représentant des élus de catégorie C. Il est à déplorer que l'AERES continue de refuser de prendre en charge les frais de déplacements de ces élus.

Les élus FSU (SNCS & SNESUP) : Marie Cornu, Philippe Coulangeon, Corinne Delmas, Éric de Mari, Dominique Linhardt, Swanie Potot, Tristan Poullaouec, Grégory Salle.

Section 36

Sociologie et sciences du droit

Motion

Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : soutien à la note du C3N du 2 septembre 2012

La section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique approuve et soutient la note rédigée par le C3N, suite à l'audition de ses représentants par le Comité de pilotage fin août 2012, en guise de contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous partageons l'essentiel des vues exprimées par le C3N, qu'il s'agisse des critiques à l'encontre du déséquilibre induit par le financement sur projet au détriment de la dotation en crédits récurrents, de celles adressées à l'AERES et à l'ANR ou encore à celles relatives aux dérives du Crédit Impôt Recherche.

Nous attirons tout particulièrement l'attention sur ce qui constitue la grande oubliée de ces Assises : la question cruciale de la précarisation massive de l'emploi scientifique. Alors que les 50 000 précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui composent jusqu'à 40% des effectifs dans certains EPST) participent pleinement du fonctionnement de nos unités, leur voix est négligée par l'organisation même des Assises. Nous réclamons, à court terme, une politique de titularisation d'envergure et, à long terme, l'établissement d'un plan pluriannuel d'emplois permanents.

Motion adoptée le 31 octobre 2012

15 votants: 14 oui, 1 abstention

M. Philippe COULANGEON
Président de la section 36

Destinataires :

- Comité de pilotage des Assises de la recherche
- En copie : direction de l'InSHS, direction du CNRS

Section 36

Sociologie et sciences du droit

Motion

Politique de « coloriage » des postes mis au recrutement/concours

La section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique rappelle son attachement au principe du recrutement de chercheuses et de chercheurs sur des postes « blancs », sans détermination de profils ou d'affectations *a priori*.

Elle s'oppose ainsi à la tentation d'une politique systématique de « coloriage » thématique des postes mis au concours de recrutement. S'il est légitime que l'InSHS puisse définir une politique scientifique, nous considérons en tout cas excessif la fixation *a priori* d'un seuil annuel de 50% de postes « coloriés ».

Nous souhaitons vivement que la section soit réellement associée en amont aux discussions sur l'opportunité d'éventuels « coloriages » et sur la définition de leur contenu comme de leur nombre.

Motion adoptée le 31 octobre 2012

16 votants: 15 oui, 1 abstention

M. Philippe COULANGEON
Président de la section 36

Destinataires :

- Direction de l'InSHS
- Présidence du CNRS

Section 36

Sociologie et sciences du droit

Motion

L'organisation matérielle de l'étape dite de « présélection » des candidats au concours chercheurs du CNRS

Depuis 2012, le concours chercheurs du CNRS prévoit un déroulement de la phase d'admissibilité en deux étapes : le jury d'admissibilité est invité à procéder à une présélection des candidats sur dossier avant d'auditionner les seuls candidats retenus. La section 36 du Comité national de la recherche scientifique estime qu'en raison de l'augmentation du nombre de candidatures observée au cours des dernières années, cette nouvelle modalité introduite dans le concours peut présenter des avantages. À condition, toutefois, de se dérouler dans des conditions d'organisation matérielle satisfaisantes, qui offrent en particulier suffisamment de temps pour que chaque dossier de candidature puisse être examiné par deux rapporteurs avant de faire l'objet d'une délibération collective. Ces conditions n'ont pas été remplies en 2012 ; elles ne le seront pas non plus en 2013. Cette situation annule *de facto* les possibles bénéfices de l'étape de présélection, pour le déroulement du concours et pour le traitement des candidats. La section 36 du Comité national de la recherche scientifique demande en conséquence qu'à l'avenir un délai d'au moins six semaines sépare la date à laquelle les dossiers de candidature sont rendus accessibles aux membres du jury de la date fixée pour établir la liste des candidats qui seront auditionnés.

Motion adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2012

15 votants

M. Philippe COULANGEON
Président de la section 36

Destinataires :

- Direction de l'InSHS
- Présidence du CNRS

CRITÈRES

36 - Sociologie - Normes et règles

Dans ses évaluations périodiques, dans l'examen des demandes d'avancement de grade et dans les procédures de recrutement, la section s'appuiera sur tout ou partie des critères listés ci-après. La singularité de chaque dossier sera appréciée sur le fond.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

* Qualité et originalité de la recherche * Régularité et visibilité des publications et qualité de leurs supports * Diffusion de la recherche aux plans national et international * Encadrement et animation de la recherche * Valorisation de la recherche auprès d'autres publics.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2 * Pertinence des recherches empiriques et théoriques * Cohérence du programme de recherche * Insertion dans la vie de laboratoire et la recherche scientifique.

Chercheurs CR1 * Pertinence des recherches empiriques et théoriques * Dimension internationale des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...) * Insertion dans la vie de laboratoire et la recherche scientifique * Cohérence du programme de recherche * Participation et animation de projets collectifs (projets de recherche, responsabilités éditoriales...) * Enseignement et encadrement de la recherche au niveau master.

Chercheurs DR2/DR1 * Ampleur et pertinence des recherches empiriques et théoriques. Encadrement de projets et de structures collectives * Dimension internationale et/ou pluridisciplinaire des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...) * Enseignement et encadrement de thèses * Implication dans l'animation de la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades

* Qualité et originalité de la recherche * Régularité et visibilité des publications et qualité de leurs supports * Diffusion de la recherche aux plans national et international * Encadrement et animation de la recherche * Ambition et faisabilité du programme de recherches * Valorisation de la recherche auprès d'autres publics.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1 * Pertinence des recherches empiriques et théoriques * Insertion

dans la vie de laboratoire et la recherche scientifique * Cohérence du programme de recherche
* Participation à des projets collectifs (projets de recherche, responsabilités éditoriales...)
* Participation à des tâches d'enseignement et de valorisation de la recherche.

Avancement au grade DR1 * Ampleur des contributions théoriques et méthodologiques.
* Contribution au renouvellement des questionnements ou des méthodes scientifiques *
Ouverture thématique * Reconnaissance internationale * Responsabilités collectives (conduite
de projets, administration de la recherche...) * Encadrement des recherches et des thèses
* Enseignement et valorisation de la recherche.

Avancement au grade DRCE * Contribution aux renouvellements paradigmatiques
* Consécration internationale * Direction de structures et de projets scientifiques collectifs
* Encadrement des recherches et des thèses * Enseignement et valorisation de la recherche

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

* Qualité et originalité de la recherche * Qualité, cohérence, originalité et faisabilité du projet.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2 * Qualité et originalité des premiers travaux de recherche et publications
* Thématiques et problématiques novatrices * Portée du projet de recherche et pertinence de
la méthodologie employée.

Accès au grade CR1 * Qualité, régularité et importance des travaux de recherche et des
publications * Qualité et originalité des recherches théoriques et empiriques * Thématiques et
problématiques novatrices et/ou pluridisciplinaires * Visibilité scientifique et expérience de la
recherche.

Accès au grade DR2 * Qualité, originalité et régularité de la production scientifique * Ampleur
et pertinence des recherches empiriques et théoriques * Encadrement de projets et de
structures collectives * Reconnaissance nationale et internationale des travaux * Capacité à
encadrer les recherches et à piloter des projets collectifs * Implication dans la vie de
laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche * Enseignement et valorisation
de la recherche scientifique.

Accès au grade DR1 * Qualité, originalité et régularité de la production scientifique * Ampleur
des contributions théoriques et méthodologiques * Contribution au renouvellement des
questionnements ou des méthodes scientifiques * Ouverture thématique * Reconnaissance
internationale * Responsabilités collectives (conduite de projets, administration de la
recherche...) * Encadrement des recherches et des thèses * Enseignement et valorisation de la
recherche